

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTREAL, LUNDI, 19 FEVRIER, 1838.

EPHEMERIDES DE FEVRIER.

février 1524.—Jean de Poitiers seigneur de Saint Vallier, accusé de complot contre le roi et père de la belle Dame de Poitiers, reçoit sa grâce sur l'échafaud.

18 février, 1814.—Bataille de Montereau gagnée sur les alliés par Napoléon. Il répondit à ceux qui voulaient l'éloigner du danger : "La balle qui doit me tuer n'est pas encore fondue."

19 février, 1796.—Anéantissement des planches qui avaient servi à la confection des assignats.

POÉSIE CANADIENNE.

A ANAIS.

Gracieuse beauté, jeune et belle Anaïs,
Tendre comme l'amour, brillante comme un lys,
Tes traits ravissants, les reflets de ton âme,
Ont allumé dans nous une brûlante flamme.
Glorieuse Anaïs, encore à ton printemps
Tu brilles de l'éclat du plus beau des talents.
A l'art de bien penser, tu joins l'art de bien dire :
Aux doux sons de ta voix, tu joins ta douce lyre,
Et pour mieux t'assurer l'empire sur les cœurs,
Tu fais servir la gloire à tes charmes vainqueurs.
Dans les arts d'Apollon, ton sublime mérite
De la cour des neuf sœurs te rend la favorite.
Déjà plus d'une fois les lauriers d'Helicon,
Par les Muses tressés ont couronné ton front,
Et, riche d'agréments, ta simple poésie
Remplit d'un noble orgueil ta naissante patrie.
Elle en est enchantée, et l'avenir heureux,
Sous un riant aspect se découvre à ses yeux.
Tes harmoniques vers, ton élégante prose,
Semblent, comme un nectar, de ta bouche de rose
Couler lymphiquement, et d'un baume enchanteur,
Dans une âme amoureuse exprimer la saveur.
Tel un ruisseau d'azur, au milieu des prairies,
Roule ses blanches eaux sur des rives fleuries,
Toujours pur, toujours clair et toujours transparent,
Il plait au bruit léger de son gazouillement ;
Telle, et plus pure encor, ta diction facile
Au plus bel agrément sait ajouter l'utile,
Et sous son style orné d'un humble coloris,
Fait folâtrer les Jeux, les Grâces et les Ris.

EVARISTE.

Boucherville, le 8 février, 1838.

LITTÉRATURE.

HEROISME ET BARBARIE. 1792—1831.

"Avez-vous vu cette masse de bâtimens informes, ce pandæmonium de constructions bizarres, qui pèse, au sud de Paris, sur le sommet d'un coteau stérile ? Cette fabrique domine et sépare les deux anciennes routes d'Italie et d'Espagne. Après le mont Valérien et les hauteurs de Sannois, c'est le point culminant du paysage. La colline a recelé dans son sein presque toutes les pierres dont la capitale est bâtie, et ses flancs se hérissent encore de roues, de grues à envergure énorme, qui poursuivent l'excavation. Nul rideau de verdure, nulle végétation un peu élevée ne dérobera à l'œil du voyageur l'enceinte des murailles tristes, et les mille croisées à barreaux de fer, et le chétif clocher de ce sinistre séjour. Est-ce un château, est-ce une citadelle, est-ce un hospice, est-ce une prison, est-ce une ville ? C'est tout cela ensemble : c'est Bicêtre."

H. DELATOCHE. *Grangeneuve*, t. 2, chap. xi.

C'est un lieu atroce que Bicêtre. Fondé en 1204 par l'Anglais Jean, évêque de Winchester, qui lui donna le nom de son siège épiscopal (Winchester ou Winchester), nom qui s'est fort corrompu, comme on voit, en passant au travers de six siècles ; Bicêtre fut un château royal sous Philippe-le-Bel, le grand confiscateur de manoirs ; un palais de fées, bâti d'or et de marbre sous le duc de Berry, oncle de Charles VI ; une place de guerre au temps des Armagnacs et des Bourguignons ; un nid de sorcières et de lous-garoux dans les mains des chanoines de Notre-Dame, un Hôtel-des-Invalides, commanderie de Saint Louis, sous Louis XIII ; enfin, depuis Louis XIV, c'est un hideux pêle-mêle de loges, de donjons, de cabanes et de cachots, où notre superbe civilisation enferme, pour pleurer, s'abrutir et mourir, tout ce qui la gêne, tout ce qu'elle peut ramasser de pauvre, de vieux, d'infirme et de méchant au bout de son balai. C'est à Bicêtre que des êtres, indignes du nom d'hommes et placés pourtant à la tête des hommes, ont osé confondre ce qui fait la douleur du monde et ce qui fait son opprobre. La vieillesse, l'indigence et la folie, choses respectables et sacrées, avec le vol, l'assassinat, le faux, le viol ! Et comme s'ils eussent rougi de tant de profanation, ces hommes, ils ont, par le plus lâche des mensonges, trompé le bon passant qui s'arrête et se découvre en voyant Bicêtre, parce que sur la façade blanche et sculptée, entourée de gazons fleuris et de riantes avenues, derrière laquelle se cache l'épouvantable édifice, il lit cette attendrissante inscription : *Hospice de la vieillesse*.

En 1792, il y avait encore à Bicêtre, dit le substantiel écrivain que nous venons de citer, plus d'une victime du bon plaisir et des froides atrocités du code féodal. Ainsi, des fils de famille qui avaient résisté à la vocation monastique imposée par l'ambition de leurs parents, des frères ou des maris en lutte contre

les amours effrontés de quelques courtisans, et surtout grand nombre de braconniers condamnés aux fers pour avoir essayé de tuer un lièvre, un jour que leur famille avait faim.

Eh bien ! la plupart de ces malheureux étaient là, soumis au traitement des insensés et enchaînés comme tels. Quand vinrent les massacres de septembre, et que Bicêtre, comme la Salpêtrière, comme la prison des Carmes, comme l'Abbaye, eut été pris et possédé par les égorgeurs, on vit de ces pauvres prisonniers à qui des scélérats inconnus avaient appris à crier : *Vive Condé ! à bas la nation !* tomber égorés sous le sabre des épurateurs de Marat ; on vit des fous, de vrais fous, rendus libres on ne sait comment, descendre des toits en riant et criant, au milieu du carnage et du feu, regarder curieusement dans la bouche des canons au moment où la mèche s'abaissait sur la lumière, y plonger leurs bras brûlants et s'en aller en lambeaux, brisés, dispersés avec la mitraille. Ce fut quelque temps après ces funèbres et mystérieuses journées que Bicêtre devint le théâtre d'une des actions les plus merveilleusement courageuses et touchantes qui aient illustré la médecine.

Déjà, en 1791, le vertueux La Rochefoucauld avait, dans plusieurs rapports à l'assemblée constituante, dévoilé les misères et la honte du traitement infligé aux aliénés ; mais ces rapports, écoutés avec la bienveillance qu'inspirait leur auteur, n'avaient point eu de résultat. Le préjugé était plus fort que la philanthropie. La science essaya de le vaincre. Le médecin en chef de Bicêtre, Pinel, un homme de génie, instruit de l'inutilité des démarches de La Rochefoucauld, lassé de solliciter vainement lui-même depuis un an, Pinel se présente à la commune de Paris, et d'une voix tremblante d'indignation, il exige, il impose au nom de l'humanité déshonorée la réforme du traitement des fous. — L'homme doit se respecter dans son semblable même quand il corrige, même quand il punit, disait-il ; les cachots et les chaînes sont d'abominables outrages et ne servent à rien. — L'énergie qu'une conviction si profonde donnait aux paroles du médecin sembla suspecte à quelques membres de la commune. — Citoyen, lui dit une voix douce et féminine, j'irai demain à Bicêtre te faire une visite ; mais malheur à toi si tu nous trompes, et si tu caches des ennemis du peuple parmi tes insensés ! Va, à demain.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

"Ce n'est pas sans étonnement" que je vois par l'*Ami d'hier*, que "la petite élogie" que son *Editeur* a bien voulu insérer dans son journal, sort, non de la plume de celui qu'on en a dit l'auteur, mais bien de celle du *Professeur* lui-même, qui en a si chaleureusement pris la défense. Car, comment se figurer qu'un homme puisse, (sans intérêt personnel,) épouser la cause d'un autre avec tant d'empressement, si l'on admet la supposition que, "quiconque se fait imprimer," doit être en état de soutenir ses propres écrits ? Certes, j'étais loin de penser que ce fût l'œuvre d'un *Professeur* que je critiquais, moi, "simple élève." Je lui demande mille pardons de mon *incrédulité*, puisque j'aurais dû faire, en aveugle, ma profession de foi. Que voulez-vous faire, Mr. l'Éditeur, je suis comme St. Thomas, moi, je suis *incrédule*. Je vais donc, nonobstant "la confiance" avec laquelle je ne dirai pas "qu'il termine," mais bien nonobstant celle qui lui fait prêter tout ce qui lui appartient, comme "au dessus de la critique, puisqu'on ne peut revenir contre," je vais, dis-je, exposer au public les raisons qui m'engagent à ne pas regarder "le silence, comme le parti le plus sage," que je puisse "désormais suivre."

Comme la défense que j'entreprends ici, n'est pas basée sur la "plaisanterie," comme celle de Mr. le *Professeur*, vous ne serez pas surpris que je laisse ensevelie dans son néant, cette partie de sa correspondance, (et c'en est la grande moitié,) qui m'est personnelle, et qui, s'il ne m'appartient pas d'y répondre, devait encore bien moins être la propriété d'un *homme de robe*. Toutefois, je ne puis m'empêcher de dire, que je ne regarde pas tout-à-fait, comme infaillible, l'opinion de Mr. le *Professeur*, sur les preuves de justice, que j'ai jugé, de mauvais goût, et surtout "d'injuste," que vous avez donné dans ma petite critique ; son jugement là-dessus ne me paraît pas compétent, et vous me permettez, Mr. l'Éditeur, d'en référer à un tribunal plus impartial : le public. Il peut se faire que j'aie été injuste : mais c'est ouvertement, et le public est là, pour m'accuser, si je suis coupable ; tandis que, lorsqu'on l'est prudemment, dans sa classe, c'est quelque chose de plus "répréhensible," ce me semble.

J'en viens à ce dont il s'agit. "A l'en croire, sur vingt-huit vers, il y en a treize au moins qui ne valent rien." Jamais semblable parole n'est sortie de ma bouche. Je veux bien que l'on me fasse dire ce que j'ai dit, Mr. le *Professeur*, mais rien de plus.

J'ai dit que, non moins de treize vers péchaient, dans la pièce en question, contre les règles de l'harmonie, du style et de la versification ; mais je n'ai dit nulle part "qu'ils ne valaient rien." Une chose peut avoir des défauts, et des défauts assez graves même, sans pour cela "ne valoir rien."

On voudra bien remarquer ici que Mr. le *Professeur* se contente de répondre au défaut de dureté que je lui signale dans son premier vers, que "cela m'a paru ainsi." C'est là tout-à-fait ce qui s'appelle "convaincre" son monde.

Certes, Mr. le *Professeur*, est-ce par modestie, que vous me renvoyez à la rhétorique "enseignée dans tous les collèges de la province ?" Je me rends cependant à votre gracieuse invitation.

J'y vois en effet que Maynard adresse familièrement à un ami, quelques conseils utiles au sujet de l'obscurité de langage qui pourrait se rencontrer dans ses écrits. Il l'engage donc tout simplement à garder le silence, plutôt qu'à mal faire, en le rompant ; mais de ce genre de poésie, à celui dont il est ici question, la distance est grande. Mr. le *Professeur*, vous le sentez vous-même ; et je ne puis m'empêcher d'être avec vous d'opinion différente, sur l'admission de cette tournure "chasser des chants," comme expression poétique. L'élogie doit être traitée dans un style simple, il est vrai, mais du moins plus relevé que celui de cette poésie familière de Maynard ; et ce dernier pouvait dire, dans le passage que vous me citez, "chasser une noire rhétorique," sans qu'on puisse dire, il me semble, dans une élogie, "chasser des chants."

"Il prétend changer le second vers pour éviter des consonnances qui n'existent pas ;" remarquez bien ces deux derniers mots, s'il vous plaît Mr. l'Éditeur ; "et il le remplace par un autre de sa façon qui renferme ces mêmes consonnances qu'il condamne ; tandis que dans le vers critiqué, ces deux consonnances sont séparées par le mot *toi*." Donc ces consonnances qui se trouvent dans les deux mots *rêves* et *désormais*, existent réellement, puisque ces mots demeurent en entier dans les deux vers. Or, Mr. le *Professeur* vient de dire plus haut qu'elles n'existent pas. Admirez sa logique, Mr. l'Éditeur ! J'ai dit que le vers, "Et revêts désormais le deuil et la tristesse," remplaçait plus avantageusement celui de Mr. le *Professeur* : il me suffira, pour confirmer mon assertion, de remarquer que le pronom *toi*, a tant d'analogie avec les deux consonnances ci-dessus mentionnées, qu'il en vaut, en quelque sorte, une troisième : en le retranchant, c'était donc retrancher, pour ainsi dire, une consonnance défectueuse, et n'en laisser, par conséquent, que deux : ce qui rendait le vers, je ne dirai pas bon, mais moins mauvais. D'ailleurs, Mr. le *Professeur*, supposant que vous eussiez raison, le mot *toi* me semble une trop faible séparation entre deux consonnances de même nature, pour qu'on puisse le regarder comme suffisamment sensible à l'oreille. J'avais cru jusqu'ici, Mr. le *Professeur* que, dans une confidence, la fidélité appartenait, non au secret confié, mais bien à celui auquel on le confie ; je veux bien m'être trompé : toutefois, veuillez vous souvenir que la sincérité convient au confident, aussi bien que la fidélité. Un confident sincère étant un homme sans artifice, sans ruse, il s'ensuit que celui qui dépose dans son sein, un secret quelconque, est bien aise de ne point rencontrer en lui, un autre *Janus* qui le trahisse par son indiscretion.

"Il n'y a rien de sous-entendu dans le douzième vers ; c'est une simple comparaison qui revient à ceci : "Il est mort, Antonin, et dans ses plus beaux ans, comme meurt un fleur sous les pieds des passans." Il n'y a rien de sous-entendu ? Non, et qu'est-ce que c'est donc que "l'attribut" meurt, que vous introduisez dans la rectification de votre comparaison, et qui, (tout en donnant de la dureté au vers,) en corrige néanmoins la faute primitive ? Ah ! c'est quelque chose de rare que de se réfuter soi-même, Mr. le *Professeur* !

"Le sujet du treizième vers n'est pas féminin : Un être animé se présente d'un peu loin aux yeux du poète : cet objet ne lui est pas encore connu, et il dit dans la préoccupation de cette image ;" mais qui vois-je accablé d'une douleur amère ? Ah ! monsieur le poète, que votre préoccupation était grande, puisqu'elle a été au point de vous faire oublier que la personne à qui vous vous adressez était une Dame ! "Il faut avouer" que l'être animé s'est présenté à vous d'un peu loin, et que l'ombre ! le fantôme !... dont il était enveloppé l'avaient excessivement accablé, puisqu'il a pu échapper à vos regards, d'ailleurs si pénétrants. Je ne m'étonne pas, après cela, qu'étant si furieusement préoccupé vous n'ayez découvert tant de beautés réelles que ce brouillard épais a dû vous tenir d'abord cachées, et à la disparition duquel vous devez sans doute vos précieuses inspirations. Convenez, Mr. le *Professeur*, que le style "figuré" est par fois nuisible, j'oserai presque dire "absurde."

"Pour abrégé," Mr. le *Professeur* veut bien passer sous silence les deux tiers de ma critique ; c'est un heureux moyen de se tirer d'affaire ; aussi le public saura-t-il qu'en penser.

L'esprit désormais n'aura plus le droit de s'offenser des fautes que le cœur introduira dans la poésie, et la répétition des mêmes mots devra perdre la monotonie qu'elle occasionne presque toujours. Heureux ceux qui cultiveront les Muses, sous vos auspices, Mr. le *Professeur* ! Que de difficultés vous leur appliquez !

Une petite remarque s'il vous plaît. Ou vous êtes vous-même l'auteur des vers en question, ou "je n'ai pas cru en savoir plus que mes maîtres," en critiquant ces vers. Si l'auteur est un simple élève, je pouvais me mesurer avec lui, et "je n'ai donc pas critiqué mes maîtres." Si vous persistez à dire que "j'ai prétendu en savoir plus que mes maîtres," c'est donc un maître que j'ai critiqué, sans le savoir, c'est donc un professeur, c'est donc vous : vous êtes donc l'auteur des vers en question ; et certes, à mon avis, la paternité ne vous en fait guère honneur. Dans tous les cas, personne n'est en état de mieux juger de mes intentions que moi-même ; et ma conscience m'absout dans cette circonstance.

C'est sans doute encore un effet de votre modestie, Mr. le *Professeur*, qui vous fait "varier" votre élogie, comme n'étant ni "raisonnable, ni sotte, ni absurde." Que le "spirituel" éditeur s'en fût bien mieux trouvé, s'il s'était adressé à son "illustré poète," pour en obtenir une "élogie," sur le sort vraiment malheureux des poissons salamandres."

Ce n'est pas tout, Mr. le *Professeur* : je voudrais savoir dans quel dictionnaire, (car j'aime les autorités, moi aussi,) se trouve écrit le mot *conso-nance* avec un seul n, dont vous nous avez régallés dans tant d'endroits différents de votre correspondance.

Remarquez bien, cependant, que je suis un peu difficile, et que je ne me contenterai pas d'un ouvrage suivi "dans tous les col-lèges de la province," mais bien d'un ouvrage qui ait passé les mers.

Encore un mot, s'il vous plaît, je m'aperçois à votre "façon de parler," qu'UN PROFESSEUR est inondé, et que, "vice ver-sailles," UN INONDE est Professeur.—Ah! que je suis aise, Monsieur, de me retrouver en si beau pays. Vous aurez voulu, sans doute, nous prouver "qu'il n'était pas aussi facile que vous le pensiez, de mettre de la justesse, du jugement et du bon sens dans ses correspondances." Croyez aussi que nous vous en sommes très reconnaissants.

Tout en prenant congé de vous, Mr. le Professeur, j'ai bien l'honneur de me souscrire,

Votre très humble et
Très obéissant serviteur, etc.

X. Y. Z.

Montréal, 11 février, 1838.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Un niais, qui ne laisse connaître que les initiales du nom qu'il porte J. B. P. emploie une colonne et demie de la *Gazette de Québec* pour dire qu'il ne trouve rien de bon dans la *Littérature Canadienne* que quelques uns de ses jeunes compatriotes essayent si louablement de créer, et qu'il n'accordera jamais son admiration et son respect à ceux qui oseront se faire imprimer sans le consulter: puis, comme s'il voulait rendre Horace responsable et solidaire de ses sottises et de ses fagots, il en maltraite, à scandaliser, les plus belles pages, en gaspille les meilleurs préceptes, pour en donner un leçon en docteur, quand il devrait avoir la charité et le bon esprit de se les appliquer. A l'en-tendre, la nature l'a créé unique et privilégié et sa modestie laisse entrevoir que lui seul peut donner à la *Littérature Canadienne* ce ton et cette dignité qui lui est propre; la bonne pâte d'homme! il va jusqu'à nous promettre dans un nouvel écrit d'autres exemples de la même force de celles que sa libéralité lui a déjà suggérées: pas de droit que tout le pays va se mettre à genoux pour l'en remercier! Le pauvre homme m'a l'air d'un intrus au Parnasse et Pégase lui paraît si rétif qu'il ne le mènerait même pas à l'étable: il en est même qui prétendent que s'il est jamais monté sur la montagne des muses c'était pour y aller paître à côté de Pégase. Quoiqu'il en soit, s'il pense son écrit avoué du Goût et des Grâces qu'il s'y complaît! pour nous, nous croyons que les muses dormaient ou étaient en voyage quand il a mis au monde son satirique écrit; tout le monde ne tombe pourtant pas d'accord, car des malins vont jusqu'à dire qu'une vieille muse, torbée en enfance, lui a soufflé dans sa folie son indigeste critique. Toujours a-t-il un mérite, celui d'avoir découvert dans la prose française des *sesquipedalia verba* et la gloire d'avoir assigné, en maître-à-arts, le rang de tous nos littérateurs. Comment s'acquitter envers vous, excellent homme, savantissime critique? Quel trésor pour mon pays que de posséder un semblable *La Harpe*! Trop heureux Canada, tu ignorais jusqu'à ce jour le bonheur de ton étoile, aujourd'hui tu n'as plus rien à envier à la France! Pardonnez-moi mes transports, mon cher Mr. l'Éditeur, vous sentez bien que ce n'est pas une faveur ordinaire que le ciel vient de nous accorder, et vous qui ôsez quelquefois dire votre pensée, ne lui faites pas le crime de taire votre admiration! n'allez pas faire le mauvais plaisant et décrier le précieux modèle que laisse J. B. P. à la *Littérature Canadienne*! C'est bien assez qu'on ait déjà dit qu'Apollon cracherait sur de la littérature pareille!!!

La seule chose qui me fait peine c'est de n'avoir pu comprendre le sens tout-à-fait mystique que l'auteur attache à sa dernière phrase que tout le monde trouve intelligible. Si c'est un reproche d'impénétrable que l'on veut me faire, j'y suis sensible.... je serais au désespoir d'avoir soulevé les scrupules d'une âme si chatouilleuse et si bonne, Dieu veuille me pardonner avec celui là tous mes autres péchés! pour ce qui regarde ma profession, l'avis est charitable mais oiseux; je prie l'auteur de calmer sur cela ses inquiétudes, je tâcherai de me passer du secours de ses lumières. Un autre petit reproche qui me touche, mon excès de galanterie, n'est à demi agréable pour le moins, je sais par cœur que

Ce n'est pas l'amour qui nous perd
Mais la manière de le faire,

Et c'est la faute que je regretterai le moins de ma vie; si l'amour vous déplaît, mon cher J. B. P. je vous répondrai encore par quelques vers d'un de nos poètes; s'ils avaient l'heur de ne vous déplaire pas, j'en bénirais le bon Dieu!

Regarde qui voudra d'un air sombre et pédant
Ce langage innocent;
On n'est pas criminel pour faire une peinture
Des tendres sentimens qu'inspire la nature:
Chacun sent en son cœur les mêmes mouvemens
Et tel qui les étouffe a perdu le bon sens.

Une seule chose donc Mr. l'Éditeur, perce à travers tout ce galimatias, l'envieuse aigreur d'un présomptueux pédant qui n'a pas même le mérite d'être le singe d'un bon critique. Comme la reconnaissance m'oblige à le payer d'avis (quoiqu'on ne le juge généralement pas digne d'une réponse) je lui en donnerai charitablement un, c'est de ne plus jeter son acronit, dans ses fadaes écrits, inspirés par la faim, à ceux qui sont trop au dessus de ses injures et de ses insipides satires pour s'en trouver blessés.

Votre etc,

J. G. BARTHE.

Trois-Rivières, 13 Février, 1838.

Pour le Populaire.

"Que dira de cela Marie-Anne," dit très poliment une espèce de correspondant qui se pavanne dans l'*Ami du Peuple* de samedi matin, en faisant observer au *Populaire* qu'il a commis une faute de français lorsqu'il a écrit *avait tombé*. A cela Marie-Anne répondra que puisque ce correspondant paraît vouloir entrer dans le champ de la critique, il trouvera de bien plus belles moissons à faire dans le journal dans lequel il débute que dans tout autre à Montréal; et quant à l'erreur qu'il se plaît à relever, elle est bien excusable, puisque l'usage général dans la conversation ordinaire est d'employer l'auxiliaire *avoir* avec le verbe *tomber*. En France même on entend de la bouche de puristes même, l'expression: "il a tombé," et elle est si générale dans la conversation qu'elle glisse même de la plume des écrivains les plus distingués. Le célèbre Fontenelle savait parfaitement sa langue, cependant il a employé *avoir* avec *tomber* dans un grand

nombre de ses écrits. L'on peut donc commettre cette inexactitude sans pour cela mériter l'insinuation que lance le nouveau puritain de l'*Ami*.

Maintenant un petit mot à l'éditeur de l'*Ami du Peuple*.

En réponse à sa gracieuse interpellation, Marie-Anne prend la liberté de lui signaler les passages suivans comme autant de fautes grossières dont le mpindre grimaud aurait dû rougir, ils se trouvent dans l'avant-dernier numéro de cette feuille.

"Il serait possible que le gouvernement français soit." [D'après les règles sur la concordance des tems, ce n'était point le subjonctif présent qu'il fallait employer mais bien l'imparfait du subjonctif, il serait possible que le gouvernement fût.]

"Malgré qu'il fût arrêté." [Voilà pour le coup une locution qui peut aller avec votre phrase favorite, s'étaient plus!] Sachez donc, Mr. l'éditeur que *malgré* est une préposition, qui ne s'emploie jamais comme conjonction; pour parler français, vous auriez dû dire *quoiqu'il* ou bien *qu'il fût*, etc.

"Déchargea sur la tête un coup violent." [Pour dire *porter* ou *assener* un coup n'est pas français non plus. Voilà je pense des fautes dont vous aurez de la peine à vous excuser.]

Avant de prendre congé de vous, Mr. l'éditeur de l'*Ami du Peuple*, permettez-moi de vous exhorter charitablement à prendre quelques leçons de français, que ce soit de votre Professeur si vous le voulez, comme vous paraissez avoir une forte prédilection pour lui, mais avant que vous vous mettiez entre ses mains, j'ai un petit mot à lui dire aussi à lui; c'est de tâcher d'éviter les sons durs, les hiatus, etc. Par exemple la phrase suivante qui se trouve dans son écrit à la lecture duquel vous vous êtes tant extasié, n'est pas du tout euphonique. "*Il n'a qu'à ouvrir*," ce *qu'à ou*, prononcé, ressemble beaucoup au miaulement du chat, ce ne devrait pas être. Boileau, que j'admire beaucoup, quoiqu'il ait fort critiqué les dames, dit, dans son art poétique, dont vous avez probablement entendu parler:

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

MARIE-ANNE.

Mon boudoir, }
19 février, 1838. }

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 19 FEVRIER, 1838.

INSURRECTION A LA TRINITE:—Des nouvelles de la Trinité arrivées à Boston, datées du 17 Janvier, annoncent que depuis plusieurs jours, il existait une grande contestation par la révolte de quelques uns des nègres, qui avaient mis le feu à deux plantations, dont l'une appartenait à T. W. Baker, et tué plusieurs blancs. Ils avaient mis le feu à toutes les maisons, mais celles-ci étant à l'épreuve du feu ne furent que légèrement endommagées; ils détruisaient les machines et les manufactures.

Ces misérables étaient au moment du départ du vaisseau retiré dans les hautes montagnes, au nombre d'environ mille hommes, mais étroitement poursuivis par les troupes. Tous les marchands américains embarquaient leurs familles et leurs biens sur des vaisseaux. On dit que Mr. Baker perdit 2000 tonnes de mélasse, et que toutes ses cannes à sucre sur pied furent détruites.

DE LA GRANDE COLERE DU PERE DUCHENE:—Dans la grande révolution française, il existait un journal unique dans son genre, édité par le conventionnel HERBERT, intitulé le *Père Duchêne*, et qui ne se faisait remarquer que par son cynisme d'imprécations. Chaque fois que les ennemis d'alors ne faisaient point tomber assez de têtes, chaque fois que l'on parlait de paix, chaque fois que l'on penchait à ne plus marcher dans le sang, on était certain de lire en gros caractères pour première phrase de cet épouvantable journal: *Voilà la grande colere du Père Duchêne*.? Si le *Herald* se lisait en France, nous en serions fâchés pour la réputation de magnanimité des Bretons dans cette province, car il rappellerait la feuille française dont nous venons de faire mention. L'article que le *Herald* a fait jeudi sur la dernière proclamation du Lord Gosford relative à la fixation d'un jour d'actions de grâces GÉNÉRALES A DIEU TOUT PUISSANT, est tout à fait dans le genre des furibondes éjaculations du Père Duchêne. Ce n'est pas tant la proclamation que les motifs sur lesquels elle est basée, qui excitent la grande colere du... *Herald*; mais c'est parce qu'elle est une marque indicative que les cumulettes sont apaisées et que la paix est restaurée dans la province, choses qui ne conviennent nullement ni aux plans ni aux spéculations de notre excellent confrère. Afin de tenter une voie qui peut selon son idée, jeter de la discorde entre l'administrateur sortant et son successeur provisoire, le *Herald* prétend "qu'il eût été de déceance et de bon goût de laisser cette opération à Sir John Colborne." Le Lord Gosford conservant le titre de gouverneur-en-chef jusqu'à l'installation de son successeur, et Sir John Colborne n'étant qu'administrateur *pro tempore*, nous ne voyons point où le Lord Gosford aurait manqué aux procédures en rendant cette proclamation? Et nous aimons à croire que le noble Sir John ne sera pas plus offensé que nous de cette circonstance. C'est à peu près comme si l'on avait prétendu dans le temps que fixer un jour de deuil en expiation du meurtre juridique de CHARLES I, était manquer de procéder et de bon goût envers tous les successeurs de Charles II! Le *Herald* prétend que la rébellion est encore flagrante et agissante, puisque la Loi Martiale est en exercice et que cinq bataillons de volontaires font des services de nuit dans Montréal seulement. Mais rien ne lui dit que la Loi Martiale ne sera pas retirée d'un moment à l'autre, et nous ne voulons pas lui dire les motifs qui portent à entretenir l'activité des volontaires, toute inutile qu'elle est dans l'état de quiétude qui se fortifie de jour en jour. Nous ne reprendrons point les injures que le *Herald* débite contre le Lord Gosford, et nous sommes certains qu'elles feraient bien rire sa Seigneurie, si elle était encore son abonné. Nous pouvons assurer le *Herald* que s'il s'était contenté de jeter son venin sur le gouverneur-en-chef, ce dernier n'aurait point chassé sa feuille du château; mais alors qu'il insultait la majeure partie des sujets de cette province, le représentant de la souveraineté ne pouvait point convenablement admettre dans son palais une aussi déshonorante production.

L'*Ami du Peuple* de samedi a reproduit le virulent article du *Herald*, nonobstant sa prétention à se dire Canadien. Nous doutons qu'on soit Canadien lorsqu'on met en système la loyauté de nos habitants, et lorsqu'on cherche toutes les occasions de dire qu'il serait dangereux de leur accorder quelque confiance. Mais l'*Ami du Peuple* veut avoir ici la même fraternité que la feuille du même nom avait dans la révolution française avec les déclamations du Père Duchêne, et voilà la seule raison qui lui fait copier mot à mot une aussi belle page du fougueux *Herald*.

CYNISME DE LA PRESSE AMERICAINE:—Il y a des journaux chez nos voisins qui réellement déshonorent leur nation et pourraient marcher côte à côte avec les furibondes éjaculations de certaines de nos feuilles anti-canadiennes. Voici ce qu'on lit dans un obscur journal de l'Etat de New-York:

"Mardi dernier, lady HEAD et sa famille traversèrent Youngstown, allant à New-York. Yan-Rensselaer, le fameux général patriote, qui a été depuis quelque temps enveloppé dans un nuage, attendait cette compagnie, et quoi qu'il n'eût aucune violence personnelle, il expédia un message au *Juge Linck*, à Lockport. Le goudron et les plumes étaient prêts pour Sir Francis et leurs Hautes-Puissances de Youngstown étaient toutes sur le qui vive pour une célébration de *Linck*; mais elles furent déçues."

Certes il n'est pas possible d'avoir des pensées plus infâmes que celle qui préside à la conception de cet article, et si c'est là la manière dont les américains entendent les devoirs de l'hospitalité, Dieu nous garde d'aller la chercher jamais chez eux!

QUESTION DES FRONTIERES:—Cette question est venue en délibération dans la chambre des représentants de l'Etat du Maine le 6 courant, et la solution qui a été tendue nous prouve que nos voisins sentent tout l'odieux qui s'attache à ces discussions sur ce sujet, lorsque les événements récents ont pu jeter du doute sur nos relations amicales avec nos voisins. La chambre, à la majorité de 35 voix contre 54, a refusé de s'occuper jusqu'à nouvel avis de l'affaire Greely, arrêlé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour s'être obstiné à continuer le recensement sur le territoire contesté.

NOUVEAU PLAN:—On parlait à Toronto d'un nouveau plan de réunion qui aurait été mis en jeu. Il consisterait à diviser en quatre sections les provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique, et d'en former une vice-royauté, dont le Duc de Cambridge deviendrait titulaire. Il y a déjà longtemps que beaucoup de personnes, dans cette province, pensent à cette idée, qui nous paraîtrait occasionner le moins d'inconvénients, dans le cas où une réunion serait jugée indispensable. Chaque province pourrait conserver son Parlement, ses lois et ses usages, et former ensuite un Congrès général, dans lequel les intérêts communs seraient délibérés.

AFFAIRES DU CANADA.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 22 décembre, 1838.

(Suite.)

L'histoire a recueilli ces paroles; si le gouvernement s'obstinait à persévérer dans une politique peu généreuse, il exposerait sa mémoire au mépris et à l'exécration de la postérité. (Ecoutez!) Le noble lord a dit que le 16 janvier le parlement se réunira, et que l'occasion se présentera naturellement de s'occuper des affaires du Canada: aussi je ne veux pas parler aujourd'hui des nouvelles les plus fraîches reçues de ce pays. Mais, après avoir fatigué par de longs et minutieux détails, un auditoire peu benévole... (Exclamations de toutes parts, en sens divers. Oh! oh! Non! Non!) Je voulais dire, contraire à mes idées; car cette chambre a montré pour moi une indulgence dont je suis reconnaissant; je me bornerai à demander la production des copies de toutes les dépêches échangées entre lord Gosford et le bureau des Colonies, à partir des dernières nouvelles soumises à la chambre.

LORD LUSHINGTON. Il m'a été impossible, je l'avoue, d'entendre sans la plus vive indignation ce que vient de dire l'honorable représentant de Westminster. (Bruyas applaudissements.) Il est fâcheux que l'honorable membre n'ait pas témoigné la plus légère sympathie pour les malheurs réels qui désolent le Canada; il n'a pas déploré la perte du sang qui vient de couler: il a paru au contraire se réjouir des résultats d'un acte de haute trahison dont on n'aurait jamais cru pouvoir entendre le panegyrique de la bouche d'un membre du parlement. (Applaudissements.)

L'honorable membre s'est arrêté avec une sorte de complaisance sur les avantages remportés par les insurgés; il a semblé applaudir à la désertion des militaires anglais, qui ont passé aux insurgés. Je ne puis m'empêcher d'exprimer toute l'indignation que j'ai éprouvée en entendant certains passages du discours de l'honorable membre. (Eclats de rire.)

M. HUME. L'honorable membre qui paraît si indigné au langage tenu par mon honorable ami, aurait agi plus sagement s'il eût exprimé plus librement l'état de la question. Je crois que la censure prononcée par le préopinant est souverainement injuste: ce ne sont pas les Canadiens qui sont coupables des événements qui viennent d'avoir lieu; le gouvernement colonial seul mérite tout le blâme; par des actes de violence, il a forcé les habitants du Bas-Canada à recourir aux armes: qu'on remonte à 1828; a-t-on fait attention à toutes les pétitions adressées chaque jour à la chambre des communes, et dans lesquelles on réclamait contre la manière dont les habitants de ce pays étaient traités? N'est-ce pas le système suivi dans le gouvernement de nos colonies, qui nous menace de les perdre les unes après les autres? Si les Canadiens avaient écouté les injonctions du dernier parlement, ils mériteraient d'être esclaves.

M. GLADSTONE s'attache à prouver que l'on exagère les dangers offerts par la situation actuelle du Canada, et il soutient qu'il n'y a pas la moindre analogie entre la lutte actuelle et celle qui précéda la guerre de l'indépendance américaine.

M. MOLESWORTH prédit au gouvernement les plus défavorables conséquences s'il ne modifie pas sa politique vis à vis du peuple canadien aigri par de si longues souffrances. Le commerce de l'Angleterre souffrira plus qu'on ne peut le dire, de l'interruption forcée à laquelle a donné lieu la résistance des Canadiens à des résolutions oppressives. Aujourd'hui les choses en sont venues à ce point qu'il faut que le gouvernement remédie aux maux des Canadiens ou qu'il consente à la séparation.

Sir G. GREY. Les renseignements sur la position actuelle sont trop incomplets pour permettre de s'engager dans une discussion approfondie: ce qui est certain, c'est que l'Angleterre et le Canada auraient également à déplorer les conséquences d'une séparation. Il faut espérer que les mesures projetées par le gouvernement pour l'amélioration du Canada, ramèneront pour les deux pays la conciliation et le bonheur.

M. WARBURTON se déclare le partisan d'une séparation à l'amiable; mais cette séparation n'est pas inévitable actuellement.

Après quelques observations présentées succinctement par M. Young dans l'intérêt du principe de l'Union entre la métropole et la colonie, M. Grote dit que le moment n'est pas éloigné où la question de séparation devra être sérieusement examinée. L'Angleterre, pour maintenir sa puissance au Canada, devra l'appuyer à l'avenir par une occupation militaire sur une échelle aussi vaste que dispendieuse, et par des actes de coercition permanente. (Ecoutez!) Après le discours de cet orateur, qui répète en grande partie les arguments de M. Leader, sir R. Inglis prenait la parole au départ du courrier.

Sir R. INGLIS. Une grande colonie est en ce moment dans un état de rébellion ouverte. Laissera-t-on en suspens une affaire d'une si haute importance? On m'a reproché, ainsi qu'aux honorables membres avec lesquels je vote, de vouloir une guerre injuste pour renverser les libertés du peuple. Je proteste contre cette assertion. Je ne puis approuver la doctrine qu'a soutenue M. Warburton, et je ne qu'une aggrégation quelconque d'hommes ait un droit abstrait à certains privilèges: elle ne peut réclamer que les droits qui lui ont été accordés. Je suis convaincu aussi que, si les Canadiens réussissaient, leur triomphe compromettrait la liberté nationale. Je désire que l'ajournement du parlement soit aussi court qu'il sera possible.

M. MACLEAN. Lorsqu'un grief réel ou supposé existe dans une colonie, et que le parlement, appelé à faire droit, déclare que le grief n'existe pas, dira-t-on que la colonie pourra se révolter à juste titre? La réponse de la chambre des représentants du Canada à l'adresse du gouverneur, a été, concernant les résolutions, injurieuse au plus haut degré pour la métropole; ensuite, la chambre a formellement refusé obéissance aux lois. Dans de pareilles circonstances; que devait faire lord Gosford? s'il avait agi autrement, il eût lâchement abandonné les prérogatives de la reine, il eût été un traître à son pays et à sa reine, et toute faiblesse eût été une insigne lâcheté. Singulière manière de l'accuser, que de dire qu'il a manqué à son devoir parce qu'il s'est vu contraint d'agir avec énergie et promptitude! J'aurais désiré que cette discussion n'eût pas lieu, car, dans ce cas, nous n'aurions pas entendu l'honorable membre qui siège sur les bancs opposés déclarer que si une collision éclatait au Canada, il espérait que les troupes de S. M. seraient battues. Je repousse avec indignation une pareille idée. J'aime à croire, au contraire, que les troupes de S. M. seront victorieuses.

Cette discussion est vraiment intempestive; elle ne peut manquer de présenter sous un faux jour les événements du Canada.

M. J. ELLIS. Un ajournement à trois semaines me paraît trop long dans les circonstances actuelles; je regrette que l'honorable représentant de Westminster soit venu ici s'applaudir plutôt que d'exprimer des regrets. Son discours pourrait entraîner les plus fâcheuses conséquences.

M. PORTWICK. Les discours de nos adversaires peuvent être considérés comme un encouragement donné aux rebelles du Canada. Que les Canadiens déposent les armes et l'on s'occupera ensuite du redressement de leurs griefs.

LORD J. RUSSELL. La chambre comprendra sans doute qu'en proposant à la chambre de ne s'ajourner que jusqu'au 16 janvier, j'ai agi spontanément, et que je n'ai entendu décliner aucune responsabilité ni déclarer que le gouvernement fut hors d'état d'adopter les mesures que les circonstances rendraient nécessaires. Si la discussion avait pris une autre tournure, j'aurais pu de choses à ajouter, mais le caractère de plusieurs des discours qui ont été prononcés, m'oblige à soumettre à la chambre quelques observations. Je n'attaquerai point l'argumentation de l'honorable représentant de Bridfort, qui a prétendu que lorsqu'une colonie lointaine articulait des griefs, le devoir du parlement, était de séparer la colonie de la métropole, sous des conditions amiables, sans examiner jusqu'à quel point ces griefs pouvaient être fondés en justice et en raison; si je devais discuter cette question, j'ignore à quelle conclusion j'arriverais, car je ne vois pas pourquoi ce raisonnement ne serait pas appliqué à tout le Royaume-Uni.

Une partie du pays pourrait élever des plaintes et l'on viendrait dire ici qu'il faut briser l'union. Si l'on discutait cette proposition abstraite et générale, on serait conduit à établir des théories plausibles sans doute, mais inconciliables avec les usages des nations et subversives de tout ordre social. Mais supposons un moment qu'il convienne, comme l'a dit l'honorable orateur, d'éviter les mauvaises passions que produit la guerre civile et de consentir à une séparation immédiate? Croit-il que ces mauvaises passions disparaîtraient aussitôt? mon honorable ami n'a-t-il pas remarqué par les discours prononcés dans cette enceinte, qu'une grande partie des sujets de S. M. seraient livrés à la proscription? Un membre de cette chambre n'a-t-il pas dit qu'il serait charmé que les troupes de S. M. fussent battues au Canada? On s'est félicité à l'idée d'une destruction possible des propriétés publiques et privées assignées aux colons du Canada et garanties par les lois britanniques; ne s'est-on pas réjoui à la pensée que ces propriétés pourraient être confisquées au profit d'une nouvelle république? Enfin, on a comparé la question actuelle à celle qui a occasionné la guerre d'Amérique.

(A continuer.)

A SON EXCELLENCE SIR JOHN COLBORNE.

(No. V.)

Montréal, le 10 février, 1838.

Je suis certainement bien en arrière pour répondre à *Scotus*, et pour plaider, devant Votre Excellence, la cause des Canadiens contre leur ennemi acharné; mais je n'ai pas jugé à propos de me presser, parce que je présume que vous avez trop de prudence, d'équité et de justice, pour adopter les conseils d'un évergumène qui souffle la guerre pendant la paix.

Scotus dans sa 1^{re} lettre, prétend que les autorités impériales ont trois choix. Elles peuvent, suivant lui, aller en avant et ainsi mettre la province entièrement française, ou elles peuvent reculer et ainsi la rendre quelque chose d'Anglais, ou elles peuvent s'arrêter encore et ainsi laisser les affaires reprendre leur cours. Il est extraordinaire qu'un homme qui a des prétentions à tout instruire, comme *Scotus*, ne trouve que trois moyens pour gouverner le Bas-Canada; il nous semble qu'il doit y en avoir d'autres; mais comme je n'ai pas pris la mission de conseiller, comme j'ai seulement celle d'empêcher les mauvais conseils, je ne m'aviserai point de suggérer les moyens qui ont pu échapper à *Scotus*. Je me contenterai de faire observer que *Scotus* avoue que rendre la colonie Anglaise, serait aller à reculons, et j'ose croire que ce ne sera jamais la ligne de marche adoptée par le ministère actuel, qui suit les lumières du siècle et se garde bien de ramener le peuple au régime des ténébreux.

"Avant que le résultat de la récente rébellion, dit *Scotus*, ait inspiré aux Canadiens français le sentiment complet de leur entière infériorité dans tout appel aux armes, les ministres de Sa Majesté ne pouvaient point, même s'ils y eussent été disposés, rester tranquilles. La même obstination factieuse qui les avait récemment conduits devant le Parlement Impérial, les y aurait ramenés encore, non point simplement pour un octroi pécuniaire, mais pour la reconstruction de notre législature, ou la conduite de notre législation. Les déclarations répétées d'indépendance virtuelle de la part de l'Assemblée française et les déclarations répétées de *virtuoso mutuel*, n'avaient laissé au cabinet aucun autre cours compatible avec l'intégrité des dominions britanniques." L'entière infériorité dans l'appel aux armes, provient du bon esprit des habitants et devient une nouvelle preuve, tant de la douceur du gouvernement actuel, que de la fidélité de l'immense majorité des sujets: si l'administration eût été réellement pesante et tyrannique sur le peuple, si les droits et les libertés des citoyens eussent été mis en périls, il ne serait sans doute plus temps de parler d'infériorité; l'insurrection fut devenue générale, et s'il eût été ainsi, les sympathies de ceux qui nous entourent, eussent pu devenir d'une dangereuse vigueur. La vérité est que quelques individus seulement avaient rêvé un changement d'état social, qu'ils comptaient sur une influence qu'ils exploitaient et travaillaient depuis longues années, et que cette pensée a totalement échoué. L'obstination factieuse provenait des hommes; les hommes qui abusent le peuple étaient parvenus dans la représentation, et là ils avaient établi leur système de domination; ce n'est pas la première fois qu'on a vu une minorité disposer de la majorité par l'exercice d'intrigues condamnables, et *Scotus* lui-même, qui prêche pour une bien minime minorité, ne demande qu'à remplacer la faction qui vient d'être si fortunément abattue.

Je suis loin de croire que les ministres de la métropole aient pu être contrainsts de revenir devant le parlement impérial, pour lui demander de légiférer pour notre Province, s'ils eussent tenté d'en appeler au peuple encore une fois de plus. Il s'était fait une espèce de révolution dans plusieurs comtés, depuis une année; plusieurs assemblées locales s'étaient tenues, et les hommes qui exploitaient le peuple comptaient à douter de ses dispositions: Le quartier ouest de Montréal, n'aurait jamais nommé Mr. Papineau pour le représenter, et une chute de l'homme qui avait toujours été considéré par la première ville, châtie arrivée par le fait de ses propres électeurs lui eût été d'un coup fatal. Le quartier Est de la même ville n'aurait pas envoyé de députés extrêmes, car le faubourg de Québec et une grande partie des Canadiens, commençaient à s'apercevoir que leur confiance dans les prétendus patriotes avait produit une stagnation déplorable dans toutes les branches de l'industrie.

Le comté de l'Acadie avait déclaré publiquement qu'il ne renommerait point Côté et Hotchkiss, et malgré l'influence que le premier exerça, en dernier lieu, dans les environs, avec une troupe de mauvais sujets, sa réélection eût été moins facile à obtenir. Le comté de Yamaska avait aussi décliné la honte de reproduire sur la scène publique le Dr. O'Callaghan. L'opinion des Trois-Rivières eût forcé ses mandataires à agir dans une autre influence que dans celle de Papineau. Enfin la fatigue publique eût opéré un changement indispensable dans une nouvelle élection. Le ministère, n'ayant point tenté ce dernier moyen, ne peut être convaincu qu'il ne lui restait plus d'un espoir d'arriver à une conclusion de nos affaires sans l'intervention du parlement.

C'est ici cependant le lieu de reconnaître toute la loyauté du ministère de la métropole et tout le scrupule qu'il eût de se servir des moyens légaux qui lui avaient été confiés par le Parlement Impérial. Il est peu de gouvernements qui eussent agi avec une semblable retenue, et qui se fussent fait une loi de tenter la conciliation, alors que le pouvoir était entre ses mains. D'après les résolutions des législateurs du Royaume-Uni, le Ministère pouvait prendre les deniers publics et les appliquer aux dettes de la colonie pour le paiement des officiers publics. Le Ministère préféra tenter une réunion de la législature provinciale pour lui laisser une dernière occasion d'approprier elle-même toutes ces sommes. Si nos législateurs n'eussent point été aveuglés par la fatale influence de Papineau et de quelques-uns de ses diables, ils eussent profité de cette condescendance, et ils eussent dû donner des ordres pour solder une dette légitime, plutôt que de laisser une autorité pour ainsi dire étrangère, s'arroger ce droit; ils sauvaient leur autorité, ils sauvaient le pays, ils éparagnaient les excès dans lesquels nous venons de passer et les suites funestes qu'ils ont eues. Au refus obstiné de notre législature locale, les ministres, au lieu de fouiller dans nos coffres contraires, ils pouvaient le faire, ont agi avec bien plus de magnanimité; ils ont envoyé des fonds, ils ont payé avec les fonds de la métropole, et ont laissé intact notre coffre fort. Il faut qu'un motif puissamment leur ait dicté cette loyale conduite, et je n'en vois aucun autre que celui de tenter un appel au peuple Canadien par de nouvelles élections. Si le ministère avait eu une autre pensée, je ne vois point pourquoi il aurait respecté notre caisse, et il ne se serait point emparé de tous nos fonds. S'il avait eu l'intention de faire une union entre les deux provinces, c'était encore l'occasion de ne point laisser nos fonds dormir; il eût voulu nous retirer nos immunités constitutionnelles, il eût commencé par une violation légale et flagrante la violation illégale et tyrannique qu'il méditait. Puisqu'il n'a pas agi ainsi, ce ne sera point une émeute qui sera capable de l'effrayer et de lui retirer ses bonnes dispositions. Qu'il fasse un appel au peuple et je prédis le succès le plus complet; non point comme *Scotus* le prétend, parce que les Canadiens ont peur; mais parce que les Canadiens reconnaissent que la marche suivie a été mauvaise et qu'il est temps d'en changer.

Scotus est persuadé qu'une nouvelle législature provinciale ne présentera point les inconvénients de l'ancienne, et il vient au devant de cette idée en avançant qu'elle produirait cet effet; mais il cherche à prévenir le ministère contre l'effet heureux qui pourrait résulter d'un appel des chambres, en disant "que ce ne serait qu'une paix temporaire et qu'elle ne serait point compatible avec la sûreté de la colonie." *Scotus* a profité des reproches faits à Napoléon: on avait toujours prétendu que le vainqueur de nos rois devait les battre, que s'il avait détrôné le Roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le Tsar de Russie, il ne fut jamais tombé, c'est pour cela que notre *Scotus* entend qu'on doit détruire, et il rêve qu'il n'y a de sûreté pour lui que dans la destruction complète de toutes les institutions Canadiennes. Il affirme qu'un changement dans le pouvoir ne pourrait être attribué à leur loyauté, mais seulement au désir d'éviter un mal aussi mortel que celui de leur anglicisation. Eh bien! si l'anglicisation des Canadiens est un mal mortel, pourquoi le gouvernement viendrait-il le produire? La souveraineté n'est-elle plus la mère toujours indulgente de ses enfants, et les a-t-elle mis au monde pour les étouffer à son bon plaisir? Loin de nous de croire qu'une semblable pensée put jamais entrer dans l'imagination d'un monarque, et encore moins dans celle d'une gracieuse fille, dont toutes les inspirations doivent appartenir à la vertu!

"Si cependant, dit *Scotus*, les ministres de Sa Majesté animés par un amour de paix, ou par l'ostentation des idées libérales, acceptent les offres trompeuses des Canadiens Français, et donnent ainsi virtuellement de la force aux ennemis pour proscrire les amis, Votre Excellence peut contempler les résultats possibles que je ne puis envisager sans les plus sérieuses alarmes. Les Anglo-Saxons persuadés de leur supériorité en toute chose, excepté en nombre, se sont conduits à chercher par eux-mêmes un remède aux maux et à une vengeance; et une détermination à tout hazard de rejeter le joug Anglois, pour rendre la province Anglaise, aux dépens, s'il le faut, de n'être plus Anglais, devendra une matière non de raison mais de passion." Ce passage dévoile ouvertement les projets de *Scotus* et de ceux au nom desquels il réclame. C'est la menace à la bouche qu'il parle de sa loyauté; d'un dévouement pur il en fait un conditionnel! Il sera fidèle à sa Souveraineté, tant que celle-ci sera sa volonté; il restera sujet britannique, tant que, sous ce titre, il sera à son gré opprimé ses co-sujets; mais dès qu'il lui faudra respecter des lois qu'il n'aura point faites à sa guise, sa nationalité lui deviendra importune, sa patrie ne sera plus qu'une marâtre et il changera les sentiments qu'il affecte de posséder aujourd'hui pour devenir le trait le plus détestable.

Je supplie Votre Excellence de lire alternativement la cinquième lettre de *Scotus*, car elle se persuadera aisément qu'un loyal sujet ne peut s'exprimer ainsi; elle se convaincra que *Scotus* n'est qu'un partisan, qui parle dans l'intérêt des passions et dont tous les raisonnements sont aussi faux que pervers.

Scotus et ses pareils ne veulent point de la légalité, parce que sous le règne de la loi les hommes sont obligés de réprimer leurs passions: il veut un règne de terreur, il demande une administration souple et complaisante sous laquelle il puisse se souiller de tous les crimes et qui aura la bonté, de supporter tous ses méfaits. Votre Excellence méprisera sans doute une faction qui ne cache point même des idées de révolte, et qui a l'impudence de les dévoiler avec autant d'effronterie.

Un commandement vous est certainement inaccessible à la crainte et se rit de la menace. Quant à moi, je vous avouerai que je souhaiterais voir *Scotus* exécuter ses menaces régicides, chercher à vendre sa patrie à l'étranger, demander les secours de nos voisins les Yankees, car la métropole se méprendrait alors que les Brtons, de la trempe de *Scotus*, ne sont point ses meilleurs amis, tandis que les Canadiens se montreraient les plus empressés à se lever en masse contre cet ennemi du pays, pour vous aider à le punir de sa présomption. Le jour où la faction ultra-loyaliste mettra à exécution ses arrière-pensées sera le plus beau jour du Canada, car il verra naître l'aurore de la paix sur la terre canadienne.

CANADIENSIS.

AFFAIRE DE ST. CHARLES:—Par une omission, involontaire sans doute, le détachement du 66^e régiment, sous les ordres du lieutenant Johnston, qui fut engagé dans l'affaire de St. Charles, ne fut pas mentionné dans l'ordre général issu à cette occasion. Des communications eurent lieu entre cet officier et le député adjudant général des forces et la lettre suivante en fut le résultat: Montréal, le 8 février, 1838.

Monsieur—En conséquence de la communication que j'eus avec vous ce matin, j'éprouve la plus vive satisfaction d'avoir reçu ordre du lieutenant général commandant, de vous assurer que, quoique votre nom ne parut point dans l'ordre général du 12 décembre dernier, son excellence n'en est pas moins sensible à la bravoure que le lieutenant colonel Wetherall a rapporté avoir été déployée par vous-même et par le détachement du 66^e régiment sous votre commandement, dans l'attaque de la position des rebelles à St. Charles. J'ai l'honneur, etc.

JOHN EDEN, Lieut. Colonel, Député Adjud. Général.

Au lieutenant Johnston, du 66^e régiment.

LE LIEUTENANT COLONEL WETHERALL:—Cet officier supérieur, qui s'est si éminemment distingué dans l'affaire de St. Charles, par sa prudence et l'opportunité de ses plans, est fils du général Sir F. A. Wetherall, et frère du colonel Wetherall, ancien commandant de la légion britannique en Espagne.

LE LORD GOSFORD:—On dit qu'un accordeur de goutte a suivi l'événement qui est arrivé à notre excellent gouverneur; mais il paraît que cette maladie n'est pas assez grave pour retarder son départ. Et que, selon toutes les apparences, il quittera Québec demain ou après demain. Aussitôt son départ, Sir John Colborne prêtera serment comme administrateur, et ce sera probablement aussi le jour où la plus tard que cette rébellion aura lieu.

LES ULTRA-LOYAUX:—Ce de petite faction prend tout à fait les errements des Ultra-Patriotes: après avoir jeté feu et flamme contre eux-ci pour avoir forcés certains individus à résigner leurs commissions dans la magistrature ou dans la milice, ils trouvent fort honnête de se servir des mêmes moyens. On dit qu'un officier de l'un des corps volontaires, ayant refusé de signer l'adresse à Sir Francis Bond Head, une faction a résolu d'exiger sa démission! Il est vrai que cet officier n'est pas l'un des partisans des excès dans tous les partis. C'est vraiment nous arrivons bientôt à revoir toutes les gentillesses et les plaisanteries de la *Minerve* et du *Vindictor*.

MANÈGEMENT DE MONSIEUR DE QUÉBEC:—Ce digne Prélat vient de sortir au Mandement au sujet du jour d'Action de Grâces ordonné par le gouverneur en chef. Nous estimons heureux de reproduire ce document religieux que nous tirons du *Canadien*.

JOSEPH SIGNAY.—Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec, etc., etc.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous venez, Nos Très Chers Frères, d'éprouver un effet bien marqué de cette promesse que notre divin maître nous a faite, de nous accorder tout ce que nous demanderons à son Père en son nom. *Quodcumque petieritis patrem in nomine meo hoc faciam* (Jean, XIV. 13.). Dociles à la voix de votre premier pasteur qui vous invitait à implorer le secours du Très-Haut dans un temps où l'aveuglement à jamais déplorable d'un certain nombre de vos compatriotes vous avait justement alarmés, et vous faisiez appréhender que le fleau de la guerre civile n'étendît jusqu'à vous ses funestes ravages, vous avez élevé vers le ciel des mains supplantes; vous avez demandé au Père des miséricordes que le calme se rétablît; vous avez, comme le roi prophète, invoqué le Seigneur au milieu de votre affliction, et, comme lui, vous avez la consolation de voir qu'il vous a écoutés puisque tout est rentré dans l'ordre, et que vous n'avez plus à craindre d'être troublés dans vos paisibles demeures: *De tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me* (Ps. CXVII. 5.).

De notre côté, N. T. C. F., pendant les désastres dont quelques parties de cette province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et son héritage: *Dominus Deus, ne disperdas populum et hereditatem tuam* (Deut. IX. 26.); et aujourd'hui nous avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a écouté favorablement nos humbles prières.

Mais il nous reste un devoir à remplir auprès de vous, N. T. C. F., celui de vous inviter à rendre de vives actions de grâces au Dieu qui vous a préservés des dangers que vous appréhendez ont été grands, plus vous devez bénir la main qui les a détournés de dessus vos têtes; plus vous devez témoigner de gratitude au Dieu qui a bien voulu vous en garantir. "Dieu nous aymant délivré de très-grands périls, disait le peuple fidèle" après avoir échappé à la fureur de ses ennemis, nous lui en rendons de très grandes actions de grâces: *De magni periculis a Deo liberati magnificè gratias agimus tibi* (2. Mach. I. 11.).

Nous savons, N. T. C. F., que vos actions de grâces seront inévitablement mêlées de souvenirs amers; aussi dans notre désir de vous faire goûter davantage les douceurs de la paix, aurions-nous voulu qu'il nous fût possible d'en parler sans vous rappeler les maux qui l'ont précédée. Mais si nous ne pouvons voiler à vos yeux le passé, du moins nous pouvons épargner à votre sensibilité les déchirants détails des événements désastreux qui viennent de nous désole, et nous nous contenterons d'exprimer le vœu ardent de voir renaître parmi nous des jours plus heureux, qui nous les fassent oublier.

Nous croirions apercevoir le commencement de ces jours heureux, s'il plaisait à la divine providence d'ajouter au bienfait chrétien que nous avons à la remplir vos cœurs de cette charité chrétienne qui doit unir les uns aux autres les citoyens d'une même ville, les habitants d'une même paroisse, et les sujets d'une même province.

Vous nous comprenez, N. T. C. F.; vous pénétrez notre pensée; vous savez en outre qu'un des devoirs du plus sacré des pasteurs est de ranimer cette sublime vertu dans le cœur du peuple confié à ses soins, lorsqu'il a lieu de croire qu'elle s'y est malheureusement affaiblie. C'est pour le remplir ce devoir que nous vous rappelons ces paroles du Seigneur à son peuple choisi: "Ne laissez point votre frère dans votre cœur": *Non oderis fratrem in corde tuo* (Lév. XIX. 17.); et ces autres du disciple bien aimé: "Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères que nous sommes passés de la mort à la vie." Celui qui n'aime point demeure dans la mort. *Nos scimus quoniam transiit a morte ad vitam quoniam diligimus fratres. Qui non diligit manet in morte* (1. Jean, III. 14.).

C'est donc de la bouche de Dieu même, N. T. C. F., que vous apprenez ce que vous devez les uns aux autres, et après vous avoir fait entendre cet oracle, nous n'avons plus qu'à demander à celui qui l'a prononcé qu'il veuille bien le graver de telle sorte dans votre mémoire que vous ne l'oubliez jamais. C'est par les entrailles de J. C. que nous vous conjurons de joindre vos prières à celles que nous faisons nous-même pour vous obtenir une vertu si nécessaire, et sans laquelle vous ne pourriez jamais parvenir à la perfection. La paix qu'il a plu à Dieu de rendre à notre chère patrie.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, régions et ordonnons ce qui suit:

Lundi, le 2^e jour du présent mois, il sera célébré dans toutes les églises paroissiales et conventuelles de notre diocèse une messe solennelle: *ves Gloria in excelsis et Credo*, tant pour remercier le Tout-puissant d'avoir, par une faveur toute particulière, rétabli la tranquillité dans ce pays, que pour solliciter sa bonté qu'elle veuille bien faire disparaître du milieu de nous tout ce qui pourrait la troubler à l'avenir. Cette messe ayant pour premier objet de rendre à Dieu les actions de grâces que nous lui devons, sera celle de la *St. Trinité*, à l'oraison de laquelle on ajoutera, sous la même conclusion, celle *pro gratiarum actione*. Cette messe sera suivie du psaume *Exaudivit*, du verset et de l'oraison pour la Reine.

Les curés chargés de la desserte de deux paroisses, célébreront cette messe dans celle de leur principale résidence.

Nous attendons de la piété de nos fidèles diocésains, qu'ils regarderont ce jour d'actions de grâces, comme un jour de fête, et qu'ils le sanctifieront par la prière et les bonnes œuvres.

Sera notre présent mandement lu au prône de toutes les messes paroissiales, et au chapitre des communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre sceau, le sceau de nos armes, et le contre-sceau de notre secrétaire le six février mil-huit-cent-trente-huit.

L. J. S. (Signé) Par Monseigneur, Jos. Ev. DE QUÉBEC. (Signé) C. F. CAZEAU, P^r Secrétaire.

DONATION.—Son Excellence le Lord Gosford a généreusement donné une autre somme de £5 pour le soutien de l'institution des ouvriers à Québec.

GEORGE CARTIER:—On lit dans le *Vergennes Vermonter* du 8 courant: "George Cartier, patriote de quelque distinction, qu'on supposait être mort de froid dans les bois du Canada, vit maintenant dans un village de cet Etat."

PROPRIETES VENDUE:—Malgré les événements qui ont diminué la valeur des propriétés dans Montréal, il est probable que les baisses continuelles dans les achats des immeubles vont bientôt discontinuer et que les prix vont reprendre un cours plus ferme. Dans une cause à la requête de D. B. Papineau, écuyer, maître de terrain de la Petite Nation, contre la cession de John Tunney, et autres, un terrain et maison en cette ville, au coin de la rue St. Denis, sur la Place Viger, fut insérée dans le *Populaire*. Le 12 du courant, Mr. Peter Dunn, l'un des directeurs gérants de la Banque du Peuple, s'est rendu adjudicataire de ce lot, au bureau du sheriff, moyennant £405. Certes c'est un beau prix dans le temps où nous sommes, et nous en parlons comme d'une chose qui prouve le retour de la confiance publique.

FEU.—Hier, vers les midi, la cloche d'alarme s'est fait entendre avec plus de force qu'à l'ordinaire et a fait présager qu'un feu considérable venait d'éclater. Nos actifs pompiers se sont bientôt mis en mouvement et en un instant les secours les plus efficaces sont arrivés sur le lieu de la conflagration. Le feu s'était fixé dans l'étage supérieur du magasin rue St. Paul, occupé par M. J. A. PERKINS. Grâce aux efforts des personnes qui s'étaient empressées de porter des secours, le feu fut bientôt éteint, mais il y eut de grandes pertes éprouvées par la précipitation avec laquelle il fallut enlever les objets que contenait ce bâtiment enflammé.

THEATRE:—Nous rappelons à nos lecteurs et à tous les amis de la bienfaisance, que la représentation des *Amateurs Canadiens* a été définitivement fixée pour samedi prochain, 24 courant et que le produit en est destiné à cet établissement si utile, qui procure des soupes à tous nos indigents pendant les rigueurs de l'hiver. Rien n'a été négligé pour donner à cette représentation tout l'éclat qui pourra présenter quelque charme au public. Un amateur, qui a fait les charmes de tous les cercles de la haute société de Montréal depuis près d'un mois, a offert gracieusement ses valables services dans cette circonstance. Il exécutera une romance et une danse espagnole, dans le deuxième acte de *Barberousse*; il donnera en outre plusieurs chansons anglaises et françaises. La pièce est ornée de marches, évolutions militaires et combats. Les Amateurs Canadiens ont toujours des encouragements de toutes les classes de la société de cette ville et des environs; ils ont espéré que cette faveur ne leur manquera point cette année, et nous serions heureux si nous voyions beaucoup de nos concitoyens répondre à cet appel. Il est probable que l'année prochaine nous ne pourrions plus obtenir de semblables récréations, car on dit que l'intention de M. Molson est de transformer leur théâtre en magasin. Il est à espérer que cette détermination ne s'exécute point, car Montréal serait la seule ville de l'Amérique qui serait privée d'un théâtre.

BUREAU DE L'ADJUTANT GENERAL DE MILICE.

2^e. Bat. Comté Yamaska.

Lieut. Edras Manseau, pour être Capt. vice Charpentier, déplacé.
— Alex. Boalvert, vice Chartran, déplacé.
Ens. Alex. Beaulieu, pour être Lieut. vice Manseau, promu.
— Chs. A. Cottrell, vice Beaulieu, promu.
— M^r. Barbeault, vice C. Ouellet, déplacé.
— Christ. Chassé, vice Gouin, déplacé.
— William McDonald, vice vice Lassart, déplacé.
Jos. Louis Proulx, gent. vice Crépéaux, déplacé.
Jos. Manseau, fils, gent. Ens. vice Boalvert, promu.
Gabriel Courchaine, gent. vice Cottrell, promu.
Jos. Proulx, fils, gent. vice Barbeault, promu.
Jule Lemaire, gent. vice Chassé, promu.
Moyse Gouin, gent. vice Lesserte, déplacé.
Antoine Lemire, fils, gent. vice J. Turcot, déplacé.
J. B. Lemire, gent. vice Jos. Rousseau, déplacé.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en chef de se dispenser des services du Lieut. J. M^cCutcheon, 2^e. Bat. Milice de Chamilly.

NOUVELLES DIVERSES.

— Mr. Le comte Honoré Murair, ancien premier président de la Cour de Cassation sous l'empire, et l'un des savants rédacteurs de ce code, vient de mourir à Paris à l'âge de 87 ans. Il avait été sénateur et fut destitué sous la restauration, quoique beau-père du comte Decazes, ministre alors puissant et favori de Louis XVIII. Mr. le comte Murair était l'un des chefs de la franc-maçonnerie en France, et il était à la tête d'une seigneurie avec le grand Orient, dans laquelle il avait le titre de lieutenant commandeur, après Mr. le duc de Choiseul, grand commandeur *ad vitam*. Il a fait plusieurs écrits, qui ne manquent point de mérite sur cet ordre. Malgré son grand âge, il avait une éloquence peu commune, et était placé, par tous ceux qui le connaissaient, au-dessus de Dupin lui-même.

— Les banques de Boston payent en argent tous leurs billets au dessous de dix dollars; ils en remboursent, dans une seule journée, pour 7,000 dollars.

— La législature de New-York passe un bill pour l'érection d'un monument à la mémoire de Devitt Clinton, l'un des anciens gouverneurs de l'Etat, et homme du plus grand mérite.

— Dans la chambre représentative du Congrès Mr. Cushing introduisit une résolution à l'effet d'acheter cinq portraits, ses originaux des cinq premiers Présidents de la République, qui sont actuellement en la possession d'un Anglais résident aux Etats-Unis et le marcher, nd de tableaux.

— Le *New-Edon Gazette* fut établi en 1763, à New-York, par Timothy Green, écuyer, et il resta dans la même famille jusqu'à présent; le dernier propriétaire le col. Samuel Green, s'est retiré et l'a cédé à Mr. John T. Hyde.

NAISSANCES.

En cette ville, le 1^{er} soir, la dame de Côme Séraphin Chénier, écuyer, avocat, M. P. P. a mis au monde un fils.
A Québec, le 9 courant, la dame de l'hon. Dr. A. G. Couillard a mis au monde un fils.
A L'Acadie, le 14 courant, la dame de Geo. T. Barnes, écuyer, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville lundi l'hon. Dominique Mondelet, avocat, Membre du conseil exécutif à Mademoiselle Mary Woolrich, l'ainée des filles de feu James Woolrich, écuyer.

En cette ville, le 15 courant, William H. Morgan, écuyer, marchand de Plattsburgh, (New-York) à Mademoiselle Mary, fille de feu Mr. Thomas Hughes de cette ville.

A l'Ange Gardien, le 6 courant sieur Charles Marcoux, de Beauport à Mademoiselle Marie, fille de François Laberge.

A Chicago, le 5 décembre dernier, Thomas Nye écuyer, avocat de Montréal à Corina fille aînée de Mr. Ariel Bowman, de Dunklee, Crove (Illinois).

A Québec, le 5 courant John Orlebar, écuyer, lieutenant de la Marine Royale à Elizabeth Henricke, troisième fille de John Hale, Receveur Général de cette province.

DECES.

A Québec, le 14 courant Margaret troisième fille du lieutenant Colonel Wright, des régiments royaux, âgée de 13 ans.

A St. Thomas le 9 courant à l'âge de 44 ans, François Marcel Kysouac, etc. N. P.

A Trois-Rivières, le 12 courant, Thomas Budden, écuyer, âgé de 31 ans.

A St. Antoine de Tilly le 11 courant, à l'âge de 3 ans et 6 mois Joseph Edouard, enfant de Mr. Ed. Bouchard, marchand.

ANNONCES.

THEATRE ROYAL DE MONTREAL.

SOUS LE BIENVEILLANT PATRONAGE DU COL. WETHERALL.

LES AMATEURS-CANADIENS, donneront SAMEDI 21 Février, 1838, une représentation au bénéfice de la MAISON D'INDUSTRIE de Montréal, (Sous-Poutre). Cette représentation se composera de :

LA TONTINE,

Comédie en un Acte de Lesage.

HARIADAN BARBEROUSSE,

ou LA PRISE DE REGGIO;

Mélodrame en trois Actes, à Grand Spectacle.

PLUSIEURS CHANSONS COMIQUES.

La Bande des Rojaux exécutera pendant les entr'actes.

A LOUER.

UNE MAISON DE CAMPAGNE et un JARDIN avec Remises pour carrosses, écurie, et bon Puits, située dans la Grande Rue du Faubourg des Récollets, maintenant occupée par le Dr. BARBER. Possession à être donnée le Premier de Mai prochain, (avec ou sans Meubles.)

Une MAISON et VOUTE, aux coins des Rues St. Paul et St. Jean Baptiste, maintenant occupée comme Magasin d'Épicerie par Mr. MERCURE.

Les BATISSES aux coins des Rues Notre-Dame et St. François Xavier. S'adresser à

345-Montréal, 16 février, 1838.

C. S. RODIER.
mj-131

A LOUER, au PREMIER MAI prochain.—1o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Gabriel, maintenant occupée par Messrs. FORTY, RICHARDSON & Co.

2o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Claude, maintenant occupée par l'ARTILLERIE ROYALE.

3o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Paul, près de l'Hotel Raseo, ci-devant occupée par THISTLEWAYTE. S'adresser à G. WEEKS, Ecuyer, ou au soussigné.

344-Montréal, 16 février, 1838.

J. O. ALFRED TURGEON.
bj-131.

AVIS.

UNE JEUNE HOMME, de 16 à 18 ans, bien recommandé, connaissant la tenue des livres, et sachant bien les langues Anglaise et Française, pourrait trouver de l'emploi en s'adressant à

C. P. LEPROHON,

Rue Notre-Dame,
La porte voisine de celle de la Congrégation.

346-Montréal, 16 février, 1838.

mj-131

DEMANDE.—Un Garçon de 14 à 15 ans comme Apprentif dans Part du PERRUQUIER COFFEUR. Il doit parler le Français et l'Anglais et être muni de bonnes recommandations. S'adresser à Mr. GRANT, rue Notre-Dame, en face de MM. Kidd, Cormack et compagnie.

342-Montréal, 13 février, 1838.

h-130

A LOUER, et possession donnée au 1er mai prochain:—1o. UNE MAISON DE PIERRE et dépendances, située dans la rue St. Jean-Baptiste, et maintenant occupée par madame Clarke, près le couvent; 2o. Une autre MAISON et dépendances, située dans le faubourg de Québec, faisant le coin des rues Ste. Marie et St. Ignace, maintenant occupée par John McMinus et James Allen; 3o. Une autre MAISON et dépendances, située dans la rue St. Ignace, maintenant occupée par John Rodd; 4o. Deux autres MAISONS et dépendances, situées dans le faubourg St. Laurent, au coin des rues Mignonne et St. Charles Borromée. Pour les conditions s'adresser à

J. A. LABADIE, N. P.

343-Montréal, 13 février, 1838.

mj-130

OPERATIONS DENTALES.

LE DR. W. SPOONER occupe la place de son frère le Dr. J. R. SPOONER, durant son absence, et exécute toutes les OPERATIONS DENTALES qu'il avait coutume de faire.

341-Montréal, 12 février, 1838.

m-129

ECURIES DE LOUAGES.

LE Soussigné sait cette occasion pour offrir ses sincères remerciements à ses amis et au public en général, pour leur long et continu Patronage, et il a l'honneur de les informer que le bail de ses Ecuries au Gouvernement étant maintenant expiré, il continuera comme ci-devant de prendre à son ECURIE DE LOUAGE les chevaux de ceux des messieurs qui voudront bien les confier à ses soins.

W. SHARPE.

340-Montréal, 12 février, 1838.

mk-129.

DISTRICT DE MONTREAL. UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI, tenant juridiction criminelle dans et pour le district de MONTREAL, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE, dans la cité de Montréal, SAMEDI le VINT-QUATRIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures du matin. Je donne donc par le présent avis à tous ceux qui voudront procéder contre aucun prisonnier dans la prison commune de ce district, qu'ils soient présents là et alors pour pour procéder comme de droit et je donne plus avis à tous magistrats, juges de paix pour le district, qu'ils aient à se trouver là et alors, en leurs propres personnes, avec leur rôle, indictements et autres mémoires, pour faire les choses qui appartiennent aux devoirs de leurs charges respectives.

Bureau du Schérif }
Montreal, 10 février 1838. }
339

R. DE ST. OURS,

Schérif,
mgb-129

ON A BESOIN immédiatement d'un BON MEUNIER, très entendu dans sa profession, et connaissant le mécanisme d'un moulin. Personne ne sera reçu que muni de bons certificats. S'adresser, franc de port, au soussigné, au manoir de Soulanges.

338-Côteau du Lac, 9 février, 1838.

SAVEUSE DE BEAUJEU.

n-128

A LOUER.

DU PREMIER MAI PROCHAIN.—1o. Cette MAISON comode dans la Rue St. Paul, dont le haut est maintenant occupé par J. D. Bernard, écuyer, avec le magasin dans le bas qu'occupent Messrs. F. Renaud et Cie. auquel Magasin sera adjoint en arrière, un autre spacieux Magasin. Les Caves de cette Maison sont voutées en pierre, et sont à l'épreuve du feu.

2o. Ce vaste MAGASIN à quatre étages, de 60 pieds environ, de front sur la Rue des Commissaires, par environ 100 pieds de profondeur (adjoignant au nord est, les magasins de Messrs. Knox, Mack et Cie.) dans lequel se trouvent deux Voutes à l'épreuve du feu, et de Commodes Bureaux ou Offices.

3o. Un autre vaste MAGASIN, aussi à quatre étages, adjoignant celui ci-dessus mentionné d'un côté, et de l'autre côté au sud ouest les Magasins de Messrs. Cuvillier et Fils: présentant un front d'environ 30 pieds à la Rue des Commissaires, sur environ 90 pieds de profondeur. Les Caves des deux bâtiments sont bien planchées.

S'adresser sur les lieux aux occupants actuels.

335-Montréal, 6 février, 1838.

LAROCQUE, BERNARD & Co.

mj-127

A LOUER.

Pour une, ou plusieurs années cette belle PROPRIETE appartenant à PHON. LOUIS GUY, connue sous le nom de BERRY, située dans le Faubourg St. Louis de cette ville. Par sa situation et son étendue, elle offre tous les agréments de la Campagne. Le terrain est couvert d'arbres fruitiers et de plantes de toutes espèces. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou au soussigné,

HYPOLITE GUY, Avocat,

Petite Rue St. Jacques.

324-Montréal, 7 février, 1838.

mb-127.

A LOUER.

Pour être livrée le 1er de Mai une MAISON en PIERRE à deux étages au coin des rues Craig et St. Gabriel, au coin de celle occupée par l'Hon. T. POTIER. S'adresser à Mr. DE BLEURY, rue Craig, 336-Montréal, 7 février, 1838.

A LOUER, et possession donnée immédiatement, QUATRE BUREAUX adjoignant la BANQUE DU PEUPLE, dans la Rue St. François Xavier.

Un MAGASIN, très convenable, EN PIERRE à deux étages, avec CAVES, &c., dans la rue St. Sacrament. S'adresser à

329-Montréal 31 janvier, 1838.

B. H. LEMOINE,
Banque du Peuple.
mj-124

PERDU, Dimanche, un ANNEAU D'OR de guinée, portant un Cœur sur lequel sont gravées les lettres M. L. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter au Bureau du Populaire, où il sera récompensé.

337-Montréal, 7 février, 1838.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

GUENILLES! GUENILLES!! GUENILLES!!!

LES SOUSSIGNES donneront TREIZE CHELINS par CENT livres pour des Guenilles, aux magasins de papeterie de Jacques Cartier, vis-à-vis la Banque du Peuple, Rue St. François Xavier, Montréal.

333-Montréal, 5 février, 1838.

MILLER, McDONALD & LOGANS.
mk-126

A VENDERE.

600 BARILS et DEMI-BARILS de FLEUR, très fine, du Haut-Canada, manufacturée aux "Moulins de Welland."

20 boîtes de TABAC Cavendish,
50 caques de do. en torquettes,
VINS de Porto, d'Andalousie, de Madère, et des Indes Orientales, en pipes, tonnes et quarts de barils.

Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES.

294-Montréal, 27 décembre, 1837.

M. LITTLEBERGER ET PLATT.
m-110

LE Comité d'Administration de la COMMISSION D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ donne avis par ces présentes, qu'un autre instalment de DIX par cent, devra être payé le ou avant le 10 février.

317-Montréal, 24 Janvier, 1838.

ADAM FERRIE,
Président.
mj-121

PLUS DE MAUX DE DENTS NI DE CORS AUX PIEDS.

1. BAUME DE JUDEE.—Une goutte de cette liqueur appliquée sur la dent malade en calme à l'instant la douleur.

2. POMMADE PHILOPODE pour la guérison radicale des cors aux pieds.

3. DRAGES VERMIFUGES précieuses pour détruire les vers surtout chez les enfants.

Ces remèdes ont eu un si grand succès dans ce pays qu'il nous suffira d'en indiquer les noms, un grand nombre de personnes en ayant éprouvé un entier soulagement. On ne les trouve que chez

J. T. TRUDEAU, Apothicaire,
Rue St. Louis, à la maison occupée par feu Pierre Lukin.

PATE MIMINE D'HAITI ou trésor de la barbe pour donner une Coupe supérieure aux rasoirs nouvellement reçus.

309-Montréal 5 Janvier 1838.

mj-112.

J. J. WELLS,

ARCHITECTE ET INGENIEUR CIVIL,

INFORME respectueusement ses amis qu'il a transporté son BUREAU de sa demeure, Rue St. Louis, à la maison occupée par feu Pierre Lukin, N. P., vis-à-vis Gibb et Cie., Rue Notre-Dame.

313-Montréal, 15 janvier, 1838.

mq-117

LE Soussigné invite les PROPRIETAIRES des MAISONS, FERMES, et autres Biens à Venre ou à Louer, de les faire enregistrer dans son REGISTRE qui est ouvert gratuitement au public, et que toutes personnes qui désirent ACHETER ou LOUER de semblables propriétés sont invitées à venir consulter à son Bureau, rue St. Joseph, près le quai.

331-Montréal, 2 février, 1838.

JAMES COURT.
Agent pour les Terres et Comptable.
mj-125

BEURRE.—40 CAQUES DE BEURRE du HAUT-CANADA, d'une qualité supérieure, à vendre par

288-Montréal, 20 décembre, 1837.

MACKAY ET RUSSEL.
108-m

LES INSPECTEURS DE POTASSE et DE PERLASSE ont l'honneur de notifier tous ceux qu'elle peut de POTASSE et de PERLASSE parisi magés par la récente élévation de l'ent

1 R 12—R 7—P 12—P A Nicol 35
B M
J S 17—A L 58—[12—P A Nicol 35
S F
W H P 44—R et 13 14—E B & C 7.

324-Montréal, 31 janvier, 1838.

h-124

FLEUR DU PAYS.—60 Quintaux: à vendre par

321-Montréal, 31 janvier, 1838.

JAMES COURT.
b-124

A VENDRE.

LARD Mess et Prime Mess,
Beurre du Haut-Canada, en 7 inettes et en Caques,
Saumon Salé, Crapet et Morue verte,
Morue Sèche, pour Table, de la meilleure qualité,
Huile Pale, de loup marin, de baleine et de morue,
Savon de Liverpool,
Balais de bled d'Inde et époussettoires do.
20 barils de Ciment de Huil,
60 tonnes vides,
30 barils de Biscuit de Reches ter.

A l'usage des familles:

Fleur, fine et supérieure,
Quelques barils de Farine,
Quelques minots de Barley, d'une qualité supérieure.

Le plus haut prix sera payé pour de la POTASSE et de la PERLASSE.

327-Montréal, 31 janvier, 1838.

m-124

AVIS.

LES PERSONNES allant à Prescott ou à Brockville avec des charges, peuvent être accomodées avec du frêt à leur retour en faisant application à

326-Montréal, 31 janvier, 1838.

GATES ET CIE.,
Rue St. Nicholas.
m-124

DELOGEMENT.—Le Soussigné a transporté son Magasin dans une des bâtisses récemment érigées par A. LESLIE, écuyer, Rue St. Alexis, à l'ouest de Messrs. Hart, Logat et Cie.

323-Montréal, 31 janvier, 1838.

CHARLES MITTEBERGER.
h-124

AVIS.

LES SOUSSIGNES ONT TRANSPORTE leurs Marchandises de la Rue St. Paul, au magasin dans la RUE ST. NICHOLAS, ci-devant occupé par A. H. VASS, Ecuyer, la porte voisine du BUREAU du TRANSCRIPT, où ils seront flattés de rencontrer leurs nombreux Amis et pratiques comme ci-devant, et à qui ils ont l'honneur d'offrir leurs sincères remerciements pour les faveurs libérales pressées qu'ils en ont reçus.

325-Montréal, 31 janvier, 1838.

GATES ET CIE.,
Rue St. Nicholas.
m-124

HABILLEMENTS DE MOUSSELINE DE LAINE.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et magnifique de ces élégants HABILLEMENTS, que les Dames de Montréal trouveront sans doute dignes de leur attention.

310-Montréal 15 Janvier 1838.

JESSE THEYER.
m-113.

AVIS.

NEU SAMUEL NELSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire, papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frères, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NELSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NELSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NELSON, sont par les présentes notifiées de les présenter en forme authentique, sans délai; toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NELSON, ou à la ci-devant société de NELSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NELSON, qui est dûment autorisé à donner quittance.

167-Québec, 24 juillet 1837.

WILLIAM NELSON.
mj-50

UNE LIGNE JOURNALIERE DE DILIGENCES ENTRE MONTREAL ET QUEBEC,

Fesant le trajet en quarante-huit heures,

EST en opération depuis la clôture de la navigation; le soussigné s'étant intéressé à cette ligne dans la vue seulement de donner aux voyageurs plus de facilités qu'ils n'en avaient auparavant. Les diligences de cette ligne sont confortablement garnies intérieurement de robes et peaux de Buffalo, toutes neuves, et l'extérieur est garanti contre l'inclémence du temps. Les chevaux sont aussi bons qu'il est possible de s'en procurer, et les conducteurs ont l'habitude de se conduire avec soin, civilité et politesse. Le soussigné se flatte que vu les dispositions générales de cette ligne, jointes à l'attention constante au confort des voyageurs, il pourra recevoir une partie libérale de l'encouragement public.

301-29 Décembre, 1837.

F. RASCO.
mj-111.

LE Soussigné a TRANSPORTE son MAGASIN à sa demeure, à quelques pas au sud du marché Ste. Anne.

258-Montréal, 30 octobre, 1837.

O. BOSTWICK.
mk-88

A VENDRE.

FER en barre et en paquets,
Chânes avec ce tificats de leur épreuve au moyen de la machine,
Ancres et ancras à touer,
Clous et longs clous,
Bêches et pelles,
Poêles patentés du Dr. Nott,
Noir à souliers liquide de Warren en pintes, chopines et demi-chopines
Do en pâte do en do do do,
Chapeaux de Wilson de Londres,
Articles menus de ferronnerie,
Canevas,
Toile à poche,
Toile grise,
Huile de graines de lin,
Prunes d'Ente, gros choix et autres,

ATKINSON et Cie.

ANCRES ET CABLES DE CHAINES, propres pour radeaux, à vendre par

278-Montréal, 4 Décembre, 1837.

ATKINSON & CIE.
102-mj.

A VENDRE:—Cartes Géographiques de Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, par Bouchette à £4 la set.

Description Topographique de Canada, trois tomes, en Anglais, à £2.

279-Montréal 4 Décembre, 1837.

ATKINSON & CIE.
102-mj.

A VENDRE à la Librairie de C. P. LEPROHON, Rue Notre-Dame, porte voisine de la Congrégation, le CALENDRIER pour l'année 1838 en gros et en détail.

On peut en garantir l'exactitude, car il a été rédigé par Mr. l'Abbé DUCHAINE, dont les talents et le mérite sont bien connus.

289-Montréal, 22 Déc., 1837.

mj09. 1

CASSONADE BLANCHE,

NOUVELLEMENT RECUE ET A VENDRE PAR

GEORGE RHYNAS,

Rue St. François-Xavier.

266-Montréal, 13 novembre 1837.

mj-93

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE.

Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal.

6-Montréal, 10 avril, 1837

C. TAIT
m h-1

A VENDRE.

150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN. UN ENTREPRENEUR qui se chargeait de bâtir une MAISON en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts. S'adresser au bureau du POPULAIRE.

168-Montréal, 2 août, 1837.

mj-50

A LOUER:—A commencer du premier d'Octobre prochaine, la MAISON maintenant occupée par Mrs. EDMONDS, faubourg de Québec. S'adresser à

213-Montréal, 20 septembre, 1837.

D. McQUEEN,
Rue St. Paul.
bj-71

UNE MAISON DE PENSION PRIVEE RESPECTABLE, exactement vis-à-vis l'HOTEL DE L'OTTAWA, rue McGill, est maintenant ouverte pour la réception de PENSIONNAIRES BIEN-NES, pour qui on aura toutes les attentions possibles.

Toutes personnes désirant avoir des CHAMBRES NON-MEUBLEES seront accomodées comme telles.

283-Montréal, 11 décembre, 1837.

F. A. M. L. S.
104-mj

GREFFE DU BANC DU ROI DE MONTREAL,

Ce 18e Décembre, 1837.

TOUTES personnes qui peuvent ou pourront par la suite donner quelques renseignements touchant aucuns papiers ou documents composant le Notariat de Mre. J. J. GIROUARD, dernièrement Notaire à St. Benoît, sont priées d'en informer les soussignés, afin que les mesures nécessaires soient prises sans délai, pour en assurer la possession à tous ceux qui peuvent être intéressés.

287-mj-107.

MONK & MORROGH.
P. B. R.

A LOUER, et possession donnée immédiatement:—Ce LOGEMENT, au-dessus du Magasin occupé par les soussignés, formant les coins des Rues Notre-Dame et St. Jean, une demeure très convenable pour une famille privée.

281-Montréal, 6 décembre, 1837.

GOSLIN & WOOD.
m-103

RECEMMENT PUBLIE et à VENDRE—L'ALMANAC de MONTREAL pour 1838, en gros et en détail.

LIVRES pour les ECOLES, PAPETERIES et RELIEURES pour LIVRES dans toutes ses branches, à court avis et à des prix modérés.

Rue St. François-Xavier, presque vis-à-vis le bureau de la poste.

277-Montréal, 4 décembre, 1837.

102-m